

TARIFS DES ACTES PRATIQUÉS EN SOINS EXTERNES

TARIFS DES ACTES PRATIQUÉS EN CONSULTATIONS ET SOINS EXTERNES *(tous les actes sont consultables sur le site ameli.fr)*

MEDECIN COTATION NGAP	NGAP	tarif
Consultation médecin omnipraticien	G	26,50 €
Consultation spécialiste	CS	23,00 €
Consultation cardiologue ⁽¹⁾	CSC	47,73 €
Avis ponctuel de consultant ⁽²⁾	APC	56,50 €
Avis ponctuel de consultant ⁽²⁾	APU	69,00 €
Examen obligatoire de l'enfant par le pédiatre	COD	31,50 €
Consultation du pédiatre ou du médecin généraliste pour les examens obligatoires	COE	47,50 €
Consultation de dépistage du mélanome	CDE	47,50 €
Consultation sortie de maternité avant le 28ème jour de l'enfant	CSM	47,50 €
Consultation de première contraception	CCP	47,50 €
Consultation Enfant Pathologie Handicap	EPH	60,00 €
Consultation Grand Prématuro	CGP	60,00 €
Consultation neuro-psychiatre	CNPSY	42,50 €
CHIRURGIEN DENTISTE	NGAP	tarif
Consultation chirurgien dentiste omnipraticien	CSD	23,00 €
Consultation dentiste spécialiste ODF	CS	23,00 €
Traitements d'orthopédie dento-faciale	ORT	2,15 €
Actes hors nomenclatures	devis	
MEDECIN COTATION CCAM <i>quelques exemples cf. site ameli.fr</i>	CCAM	tarif
Radiographie du thorax	ZBQK002	21,28 €
Électrocardiographie sur au moins 12 dérivations	DEQP003	14,26 €
Parage et/ou suture de plaie superficielle (...)	QZJA002	25,52 €
MAJORATIONS	Code	tarif
Majoration de coordination de la CS et de la CNPSY	MCS	5,00 €
Majoration du médecin spécialiste, psychiatre, neuropsychiatre, neurologue	MPC	3,50 €
Majoration enfants moins de 6 ans pour les médecins généralistes	MEG	5,00 €
Majoration pour les personnes âgées à partir de 80 ans	MOP	5,00 €
BIOLOGISTE	NGAP	tarif
Actes de biologie	B	0,25 €
Prélèvement sanguin	TB	2,52 €
INFIRMIER	NGAP	tarif
Soins infirmiers	AMI	3,15 €
Majoration dimanche et férié		8,50 €
Majoration de nuit (20h-23h et 5h-8h)		9,15 €
Majoration de nuit (23h-5h)		18,30 €
ORTHOPHONISTE	NGAP	tarif
Seances d'orthophonie	AMO	2,50 €
SAGE FEMME	NGAP	tarif
Consultation	C	23,00 €
Majoration applicable à la C	MSF	2,00 €
Actes de sage-femme	SF	2,80 €
Examen de suivi postnatal	SP	18,55 €
Majoration actes de sage-femme Dimanche et Férié		21,00 €
Majoration actes obstétricaux de nuit (20h-0h et 6h-8h)		35,00 €
Majoration actes obstétricaux de nuit (0h-6h)		40,00 €
SFI Soins infirmiers par sage-femme	SFI	2,18 €
Majoration SFI dimanche et férié		7,62 €
Majoration SFI de nuit		9,15 €

FORFAITS FACTURABLES EN SOINS EXTERNES	code	tarif
Forfait Sécurité Environnement 1	SE 1	85,78 €
Forfait Sécurité Environnement 2	SE 2	68,64 €
Forfait Sécurité Environnement 3	SE 3	45,74 €
Forfait Sécurité Environnement 4	SE 4	22,87 €
Forfait Sécurité Environnement 5	SE 5	150,36 €
Forfait Sécurité Environnement 6	SE 6	309,75 €
Forfait Sécurité Environnement 7	SE 7	116,96 €
Forfait ⁽⁴⁾	APE	14,27 €
FORFAIT TECHNIQUE SCANNER	code	tarif
Normal <ou égal à 6 700 actes	FTN	93,03 €
Réduit de 6 701 à 11 000 actes	FTR	55,66 €
Réduit de 11 001 à 13 000 actes	FTR	47,74 €
Réduit > à 13 000 actes	FTR	32,00 €
FORFAIT TECHNIQUE IRM	code	tarif
Normal < ou égal à 4 750 actes	FTN	166,05 €
Réduit de 4 751 à 8 000 actes	FTR	70,10 €
Réduit de 8 001 à 11 000 actes	FTR	55,69 €
Réduit > à 11 000 actes	FTR	26,11 €
URGENTES ADULTES ET PÉDIATRIQUES		
FORFAIT A LA CHARGE DU PATIENT ou SA MUTUELLE	code	tarif
Forfait plein	FPU	19,61 €
Forfait minoré	FPV	8,49 €
FORFAIT A LA CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE	code	tarif
Forfait socle 0 à 3 mois	FU0	51,30 €
Forfait socle 4 mois à 15 ans	FU1	30,04 €
Forfait socle 16-44 ans	FU2	35,13 €
Forfait socle 45-74 ans	FU3	41,03 €
Forfait socle 75 ans et plus	FU4	49,17 €
Majoration forfait socle : soirée (20h-22h), samedi après-midi, dimanche, férié	SUF	10,60 €
Majoration forfait socle : nuit profonde (22h-8h)	SUN	40,00 €
Mode d'arrivée par ambulance	SUM	12,63 €
État du patient : classification en CCMU2 ⁽⁵⁾	SU2	14,5 €
État du patient : classification en CCMU 3, 4 ou 5 ⁽⁵⁾	SU3	19,34 €
Supplément biologie 0-15 ans	SUB	44,00 €
Supplément biologie 16-44 ans	SB2	53,00 €
Supplément biologie 45 ans et plus	SB3	55,50 €
Supplément pédiatrique selon liste diagnostique	PE1	25,57 €
Supplément pédiatrique selon liste diagnostique	PE2	12,63 €
Supplément imagerie conventionnelle	SIM	34,59 €
Supplément imagerie coupe	SIC	54,43 €
Avis spécialisé	SAS	25,00 €
Supplément imagerie ou avis : soirée (20h-22h), samedi après-midi, dimanche, férié	SSF	19,06 €
Supplément imagerie ou avis spécialisé : nuit profonde (22h-8h)	SSN	25,15 €
URGENTES GYNECOLOGIQUES ET OBSTETRIQUES		
Forfait Accueil Traitement Urgences	ATU	28,63 €
Majoration acte en urgence Dimanche et Férié pour ⁽³⁾	F	40,00 €
Majoration consultation Dimanche et Férié à l'exclusion de ⁽³⁾	F	19,06 €
Majoration consultation Nuit (20h-0h) généralistes et sages-femmes	P	35,00 €
Majoration milieu de nuit (0h-8h) pour ⁽³⁾	S	80,00 €
Majoration milieu de nuit (0h-8h) généralistes et sages-femmes	S	40,00 €
Majoration de nuit (20h-0h) pour ⁽³⁾	U	50,00 €
Majoration de nuit (20h-8h) pour chirurgiens dentistes et autres	U	25,15 €

PRESTATIONS NON PRISES EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

ORTHODONTISTE	NGAP	tarif
Re-confection d'une plaque de mac namara	ORT HN	84,00 €
Prise d'empreinte	ORT HN	100,00 €
DIETETICIENNE		tarif
Consultation initiale de diététicienne	CDD HN	34,50 €
Consultation autre de diététicienne	CDS HN	25,00 €
PSYCHOLOGUE		
Consultation de psychologue	CSP HN	28,00 €
EDUCATRICE		
Consultation de bilan d'activité physique adaptée		15,50 €
RADIOLOGUE		
Dentascanner		135,00 €
AUTRES		
Consultation d'hypnose	HYP HN	50,00 €

DEPASSEMENTS D'HONORAIRES MEDICAUX

Si vous avez été pris en charge par le praticien de votre choix au sein du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays Rochefortais, vous serez dès lors informé sur le montant de ces dépassements et vous aurez donné votre accord préalablement

«Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.»

⁽¹⁾ Inclut l'examen du patient et la réalisation d'un électrocardiogramme

⁽²⁾ avis donné par un médecin spécialiste/professeurs des universités à la demande explicite du médecin traitant

⁽³⁾ chirurgiens, gynécologues-obstétriciens, anesthésistes, pédiatres, ori, stomatologues, ophtalmologues

⁽⁴⁾ administration de produits, prestations et spécialités pharmaceutiques en environnement hospitalier

⁽⁵⁾ CCMU = Classification Clinique des Malades aux Urgences